

République Française
Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 10 décembre 2018 à 19 heures
Convocation du 05 décembre 2018

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoint
Christelle MINET, Christophe MILCENT, Marjorie MOLUSSON,
Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON conseillers municipaux.
Absents excusés : Thierry TREMBLAY (pouvoir à Alain DROIN)
Secrétaire de séance : Christophe MILCENT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Monsieur Franck LAROCHE fait remarquer que concernant la délibération du parc éolien de Préhy les noms des votants n'ont pas été précisés : à savoir 1 voix pour (Christophe MILCENT), 2 abstentions (Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Marjorie MOLUSSON), 6 voix contre (Alain DROIN, Franck LAROCHE, Christelle MINET, Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON et Thierry TREMBLAY). Après cette rectification le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Budget principal – Décision modificative n° 3,
- 2 – Budget annexe du service des eaux – Décision modificative n° 2,
- 3 – CCCVT – Révision des attributions de compensation,
- 4 – Comptes-rendus des commissions,
- 5 – Questions diverses.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3 (délibération n° 58/2018) : Monsieur le Maire, fait part au conseil de la réception d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne qui indique que la cotisation de la commune pour l'année 2018 sera majorée de 3 268 euros, Considérant qu'au regard de l'exécution du budget au 30 novembre 2018 il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** d'apporter au budget primitif 2018 les modifications suivantes :

Virements de crédit				
Article	Dép. / Rec.	Fonct. / Invest.	Désignation	Somme
022	Dépenses	Fonctionnement	Dépenses imprévues	-3 000 €
6411	Dépenses	Fonctionnement	Personnel titulaire	-268 €
6553	Dépenses	Fonctionnement	Service incendie	+ 3268 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N° 2 (délibération n° 59/2018) : Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception du titre émis par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois et qui correspond au solde des cotisations 2018.

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget au 30 novembre 2018 il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *décide* d'apporter au budget primitif 2018 les modifications suivantes :

Virements de crédit				
Article	Dép. / Rec.	Fonct. / Invest.	Désignation	Somme
61523	Dépenses	Fonctionnement	Entretien et réparation réseau	-362 €
658	Dépenses	Fonctionnement	Charges diverses de gestion courante	+ 362 €

COMMUNUATE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS – REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (délibération n° 60/2018) : Monsieur le Maire informe le conseil que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a procédé à la révision des attributions de compensation des communes concernées par la fiscalité éolienne et pour les communes concernées par le transfert des subventions aux associations jusqu'à présent versées par la CCCVT. Le montant des compensations versées à la commune n'a pas été modifié. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *approuve* le rapport de la CLECT du 22 novembre 2018, *autorise* Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS : Monsieur Franck LAROCHE, responsable de la commission extra-muros, fait part au conseil que les membres de la commission ont recherché les riverains du chemin rural n° 37, afin de faire appliquer les prescriptions du PPR concernant les zones vertes (V3). L'objectif est de préserver voire d'augmenter la capacité des sols à infiltrer les eaux de pluies et de ralentir la propagation du phénomène. Un courrier sera adressé à tous les propriétaires concernés.

QUESTIONS DIVERSES

- La maison de santé de Chablis ouvrira le lundi 17 décembre 2018. Elle accueillera les trois médecins, les infirmières, un kinésithérapeute, les ostéopathes, des professions paramédical (sage-femme, diététicienne et psychologue). L'association d'aide à domicile ATOME y aura également un bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2018

Signature des membres présents

DROIN Alain	
HOFFMANN-SZABLOWSKI Françoise	
LAROCHE Franck	
MILCENT Christophe	
MINET Christelle	
MOLUSSON Marjorie	
RONCELIN Xavier	
SIMON Matthieu	
TREMBLAY Thierry	Excusé, pouvoir à DROIN Alain

Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance

N° 58 : Budget principal – Décision modificative n° 3

N° 59 : Budget annexe du Service des Eaux – Décision modificative n° 2

N° 60 : CCCVT – Révision des attributions de compensation.